

Socation du terrain

Le Loup-Saint-Nicolas le 1^{er} Juillet 1818

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que le Chemin du Ruelle n'a pas été loué en adjudication publique depuis 3 ans et qu'un demande de location à bail lui a été présenté.

Le Conseil Municipal donne mandat à Mme le Maire pour procéder à la location amiable pour l'an de l'heure du Chemin du Ruelle à M. Choné François à Sudre.

Le bail sera établi au prix de 1500 F reversable au terme de chaque période triennale.